

FICHE D'ENGAGEMENT 2025/2026 Contrat d'apprentissage - secteur Public

MASTER 2ème année | Mention Ingénierie de la santé
Parcours Génie BioMédical

→ Ce document **doit obligatoirement être complété de manière numérique**, en conservant le même format PDF remplissable et modifiable (faire « enregistrer sous » puis « copier/coller » pour la signature). Il devra être retourné signé par l'employeur et l'apprenti(e) **avant la mise en place du contrat**, au Responsable de Formation : clara.fournier-noel@univ-tlse3.fr

→ Le Responsable de Formation **valide les missions** et transmet la fiche au CFA :
à mireille.meziane@univ-tlse3.fr (Réfèrent CFA)
et à mfca.contrat-alternance@univ-tlse3.fr (contact administratif pour la mise en œuvre du contrat)

→ **Le Délai de traitement du CFA** à réception de cette fiche validée est de **7 jours minimum** (hors week-end, jours fériés et périodes de fermeture de l'université).

Fermeture de l'Université du 28 juillet au 17 août 2025 inclus

L'APPRENTI(E)

M. Mme NOM et Prénom :

Reconnaissance travailleur handicapé : Oui Non Date de naissance :

E-mail : Tél. (Portable) :

Adresse :

CP : VILLE :

LA FORMATION

Fiche RNCP : 39433 Code diplôme : 13533125

Dates de la formation : Du 01/09 /2025 au 30/09/2026 Nombre d'heures : 420h

LE CONTRAT (sous réserve d'avoir obtenu le diplôme permettant l'accès au parcours)

Le contrat doit obligatoirement se terminer au plus tôt le 30/09/2026 (à la date de fin de la formation)

et au plus tard le 29/11/2026 (soit 2 mois moins 1 jour après la date de fin de formation)

Type de contrat : CDD CDI Dates du contrat : du au

Les dates du contrat doivent être identiques sur la convention de formation (rédigée par le CFA) et le CERFA (complété par l'entreprise).

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC (Établissement du lieu d'exécution du contrat)

Raison sociale :

Adresse :

CP : VILLE :

Activité de l'entreprise :

SIRET : Code NAF : Effectif :

CONTACTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

- Nom/Prénom du Responsable des Ressources Humaines :

E-mail : Tél. :

- Nom/Prénom du contact administratif (si différent) :

E-mail : Tél. :

- Nom/Prénom du maître d'apprentissage :

Poste occupé :

E-mail : Tél. :

MISSIONS CONFÉES A L'APPRENTI(E)

Descriptif des Missions : *Vous pouvez joindre une fiche descriptive plus détaillée en annexe*

Il s'agit de vérifier la cohérence des missions ou des projets qui seront confiés à l'apprenti avec les objectifs de la formation, avant le lancement des démarches liées à la signature du contrat.

Validation obligatoire des missions par le Responsable de Formation

CONTACTS UNIVERSITAIRES

Responsable de formation : Clara Fournier-Noel..... E-mail : clara.fournier-noel@univ-tlse3.fr

Référent CFA : Mireille Meziane..... E-mail : mireille.meziane@univ-tlse3.fr Tél : 06 59 38 79 61

Contact Administratif CFA (mise en œuvre du contrat) E-mail : mfca.contrat-alternance@univ-tlse3.fr Tél : 0561558712

A A

Le Le

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature de l'apprenti(e)

Informations importantes pour la mise en œuvre du contrat d'apprentissage

LE CFA

Nom : **CFA de l'Université de Toulouse - Mission Formation Continue et Apprentissage (MFCA)**

Adresse du CFA : **118 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex 9**

UAI : **031 24 99 Y**

SIRET : **938 271 392 00012**

N° de déclaration d'activité : **76311365631**

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Les établissements du secteur public doivent prendre en charge les coûts de formation de leurs apprentis (Cf. Loi n°92-675 du 17 juillet 1992).

A titre indicatif, pour l'année universitaire 2025/2026, **le coût moyen d'une formation de niveau Master est de 8 700€ (sur la base d'un contrat de 12 mois).**

Les établissements publics bénéficient d'une réduction de 30 % selon la *Note tarifaire adoptée en séance du 9 décembre 2024 au Conseil d'Administration de notre Université.*

Une convention sera établie entre votre établissement et notre CFA pour un montant de **6 090 € (formation niveau master) sur la base d'un contrat de 12 mois.**

Ce montant sera proratisé selon le nombre de mois de contrat.

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI(E)

L'entreprise s'engage à verser un **saire mensuel** à l'apprenti, qu'il soit en entreprise ou en centre de formation.

En 2ème année de MASTER, la rémunération applicable correspondant obligatoirement à une 2ème année du cycle de formation (article D6222-28-1 du code du travail)

Au delà de 12 mois de contrat, la rémunération passe au taux supérieur correspondant à une nouvelle année de contrat.

La majoration liée au passage d'une tranche d'âge à une autre (21 ou 26 ans) prend effet à compter du 1er jour du mois suivant la date d'anniversaire de l'apprenti.

À partir du 1^{er} mars 2025, **seuls les salaires supérieurs à 50 % du SMIC seront soumis à la CSG (9,2 %) et à la CRDS (0,5%).**

La rémunération varie en fonction de l'âge et de l'année du cycle de formation

*En % du SMIC * ou du salaire minimum conventionnel (SMC) de l'emploi occupé, s'il est plus favorable que le SMIC*

Année du cycle de formation	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 à 29 ans
2ème année <i>Apprenti(e) préparant une 2ème année de BUT, DEUST ou MASTER, ou une LICENCE PROFESSIONNELLE.</i>	51%	61%	100%

LE DÉPÔT DU CONTRAT

Au plus tard dans les 5 jours suivant la date de début d'exécution du contrat, **l'employeur doit transmettre** à la DDETS ou la DREETS dont il relève, le contrat d'apprentissage (Cerfa), accompagné de la convention de formation, signés par toutes les parties, et **informer le CFA de la date de dépôt.**

Lorsque le Cerfa est saisi en ligne sur le portail CELIA, **la saisie doit correspondre aux données du Cerfa préalablement signé et de la convention établie avec le CFA.**

Dès réception du dossier complet, la DDETS ou la DREETS dispose d'un délai de 20 jours maximum pour instruire le dossier et enregistrer le contrat.

Pour les contrats d'apprentissage qui seront signés pour la campagne de recrutement en alternance de 2025, le CNFPT ne finance plus les coûts de formation pour les formations à partir du niveau 6 et 7 (Niveau Licence et Master).